

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0206 Séance du Conseil : 15 SEPTEMBRE 2025
GROUPEMENT DE COMMANDES – APPROBATION DE L'ACCORD CADRE RELATIF À LA FOURNITURE, LE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS POUR LES POINTS DE LIVRAISON INFÉRIEURS, ÉGAUX OU SUPÉRIEURS À 36KVA POUR LA PÉRIODE 2026/2029 ENTRE LA CC ACVI ET LES COMMUNES DE SAINT-ANDRÉ, LAROQUE-DES-ALBÈRES ET PALAU-DEL-VIDRE	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 septembre 2025, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, Samuel MOLLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Yves BLIN, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 7

Secrétaire de Séance :

Marie-Thérèse IMBARD

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250915-DL2025-0206-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

Par délibération n°DL2025-0171 du 18 juillet 2025, le Conseil communautaire a approuvé le lancement d'un groupement de commandes relatif à la fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les points de livraison inférieurs, égaux ou supérieurs à 36kVA pour la période 2026-2029 pour les communes de Saint André, Laroque des Albères et Palau Del Vidre et la CC ACVI.

Un appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, a été lancé le 23 juillet 2025.

Il a été passé sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents, passé selon une procédure ouverte d'appel d'offres, conformément aux dispositions des articles L. 2125-1 et R. 2162-1 à R. 2162-12 du code de la commande publique. Il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents pour chaque membre du groupement.

L'accord-cadre ne fixant pas toutes les stipulations contractuelles, il donnera lieu à l'attribution de marchés subséquents, en application de l'article R. 2162-2 du code de la commande publique.

La commission d'appel d'offres (CAO) qui s'est réunie le 09 septembre 2025, a fait le choix de retenir les trois offres suivantes concernant l'approbation de l'accord cadre :

- La société Electricité de France (EDF)- domiciliée au 22-30 avenue de Wagram – 75 008 PARIS – Siret 552 081 317 66522 ;
- La société SAS VOLTERRES – domiciliée 35 rue Brunel – 75 017 PARIS – Siret 789 740 768 00047 ;
- La société Total Energies Electricité et Gaz France – domiciliée 2 bis rue Louis Armand – 75 015 PARIS – Siret 442 395 448 00057

Ainsi, au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur le choix de la CAO.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) qui propose de retenir les trois offres suivantes concernant l'approbation de l'accord cadre :

- La société Electricité de France (EDF)- domiciliée au 22-30 avenue de Wagram – 75 008 PARIS – Siret 552 081 317 66522 ;
- La société SAS VOLTERRES – domiciliée 35 rue Brunel – 75 017 PARIS – Siret 789 740 768 00047 ;
- La société Total Energies Electricité et Gaz France – domiciliée 2 bis rue Louis Armand – 75 015 PARIS – Siret 442 395 448 00057

Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/09/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.